

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 15 JANVIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	15

Date de convocation
09/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, Maire.

- Présents :
BORDELOT Jean-Pierre
BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
MANNEQUIN Jacques
PEREIRA Christophe
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène
VERHEECKE Bénédicte
PESENTI Daniel

- Absents
LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
MAYEUR Sébastien

- Absents représentés
JOHNSON Rémi donne pouvoir à GROSSET Joëlle

Mme Malika BOUMAZA a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Emplacement cirques : Tarifs

N° de délibération : 2024_06

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour l'occupation du domaine public par les cirques ;
Madame le Maire propose les tarifs suivants :

	TARIFS TOUTES SAISONS
Petits cirques – 500 places - Forfait 1 jour	60
Forfait 2 jours	100
+ par jour supplémentaire	20
Grands cirques + 500 places – Forfait 1 jour	90
Forfait 2 jours	130
+ par jour supplémentaire	20

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **FIXER** les tarifs de droits de place pour les cirques tels que présentés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document en lien avec l'exécution du présent rapport

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Maire
Marie-Hélène TRESSOU



Marie-Hélène TRESSOU

MARIE-HELENE TRESSOU
2024.01.17 10:18:03 +0100
Ref:5795163-8665242-1-D
Signature numérique
la Maire